

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°84-573 du 05 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 Mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 26 Août 2022 modifiant l'arrêté du 25 Mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

ATTESTATION DE REUSSITE

Je soussigné, Hassane SADOK, Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale, certifie que **M. CATOIRE Pierre** a obtenu un Doctorat en Mathématiques, le 30 Septembre 2024.

Dunkerque, le 15 Octobre 2024

Le Président,